

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSJS	Date	26 juin 2026
Numéro	26.147	Heure	10h20

Auteur-e(s) : Député-e-s interpartis

Lié à (facultatif) :

ad

Titre : Troubles et départs au CNP : l'urgence de rétablir la confiance et de déterminer un cap

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Une [enquête publiée récemment par ArcInfo](#) (17 juin 2026) révèle des soupçons de manquements dans la prise en charge des patient-e-s et les départs du médecin-chef du Centre d'urgences psychiatriques (CUP) et de deux autres médecins coup sur coup. Compte tenu des faits relatés, il est à craindre que l'institution ne se trouve potentiellement dans une situation de déni vis-à-vis de ses problèmes, de différences de visions entre les échelons, avec un risque de plus en plus patent de dégradation de la qualité des prises en charge et des soins. L'impact réputationnel, qui péjorera les efforts de recrutement d'une institution qui compte beaucoup de postes ouverts, est aussi à craindre.

Le Conseil d'État peut-il dès lors répondre aux questions suivantes ?

1. Était-il au courant des plaintes déposées à l'encontre du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP) ?
2. A-t-il été informé du départ du médecin-chef fin juillet 2026 ?
3. Peut-il expliquer la dissonance entre les faits relevés par la presse et, d'une part, les démissions et, d'autre part, les propos de la directrice médicale du CNP, elle aussi démissionnaire, laissant entendre que le CUP fonctionnerait normalement ([ArcInfo, 17 juin 2026](#)) ?
4. Quelles mesures entend-il prendre pour assainir la situation du CNP et surtout restaurer la sérénité et la confiance au sein de l'institution ?
5. Entend-il s'inspirer de l'unité spéciale genevoise dédiée à la prise en charge des situations de crise suicidaire ?
6. Le Conseil d'État a-t-il évalué la nécessité d'ouvrir de nouveaux lits afin de réduire le taux d'occupation, à plus de 100% [selon les chiffres disponibles](#), et ainsi ajouter un surcroît de flexibilité dans la gestion des entrées et sorties de patients ?

Développement (commentaire aux questions) :

L'interpellation de député-e-s interpartis [24.149](#) questionnait déjà le Conseil d'État sur les dysfonctionnements au CNP, notamment au sein du département « Adultes ». Las, l'histoire montre que les problèmes majeurs soulevés à l'époque sont toujours présents et débouchent désormais sur des conséquences tant du côté des patients et de leurs proches, que de celui du fonctionnement de l'institution et de sa réputation.

Sans nous prononcer sur la qualité des expertises dans la prise en charge des patients et sur la délicate question des suicides, nous nous étonnons du silence de la hiérarchie du CNP sur la situation de l'institution et de la lecture étonnément rassurante faite par le médecin-chef des urgences du Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) après le départ annoncé des trois médecins, dont le médecin-chef.

Selon la maxime « il n'y a pas de fumée sans feu », les départs soudains de ces trois professionnels suscitent des questions et surprennent, notamment quant à la solidité du CNP et au maintien de la qualité de ses prestations.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Maxime Auchlin

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Brigitte Leitenberg

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Blaise Fivaz

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Mireille Tissot-Daguette

Mauro Moruzzi	Jennifer Hirter	Brigitte Neuhaus
Christine Ammann Tschopp	Céline Barrelet	Barbara Blanc
Emile Blant	Sarah Blum	Laurence Castillon
Nicolas de Pury	Céline Dupraz	Cédric Dupraz
Cloé Dutoit	Monique Erard	Patrick Erard
Richard Gigon	Julien Gressot	Aurélie Gressot
Armin Kapetanovic	Catherine Loetscher	François Perret
Marina Schneeberger	Stéphanie Skartsounis	Diane Skartsounis
Lara Zender	Alexandre Brodard	Jean Fehlbaum
Nadia Chassot	Francis Krähenbühl	Vincent Martinez